

SOCIÉTÉ

DES

AUTEURS, COMPOSITEURS

ET

ÉDITEURS DE MUSIQUE

AGENCE GÉNÉRALE

PARIS

17, rue du Faubourg-Montmartre

Bureaux

Ouverts tous les jours, excepté les dimanches
et fêtes, de 10 h. à 5 h.

Caisse

Ouverte de midi à 5 heures

M. VICTOR SOUCHON, Agent
général, est visible spécialement
pour MM. les Sociétaires, de 3 h.
à 5 h., sauf le mardi.

N°

ÉTABLISSEMENTS

dans lesquels

LES DROITS D'AUTEUR

peuvent être perçus :

THÉÂTRES : Aïss intercalés, musique
de scène, Intermèdes, Fêtes, Revues,
Dramas à grand spectacle, Bals et
Concerts.

CAFÉS-CONCERTS, CAFÉS recevant
des chanteurs ambulants.

CONCERTS de Bienfaisance, Exhibitions,
Concerts-Promenades, Jardins publics,
etc., etc.

CHŒURS CHORALES, Orphéoniques, Philo-
musiques, Fanfares, Musiques mili-
taires, Sociétés de gymnastique, etc.

COURSES ET FESTIVALS MUSICAUX.
Cinéma, Salons de bains de mer et Établissements
Thermaux.

Bals publics, Bals de bienfaisance, Bals
par souscriptions et tous autres.

Établissements forains, Cirques, Manèges
de Chevaux de bois, Musées, etc.

Cercles, Sociétés lyriques ou autres.

Fête nationale, Fêtes locales, etc.

Et généralement toute fête et toute assemblée,
quels que soient leur nature et leur but,
dans lesquelles il y a avait exécution
publique, payante ou gratuite, d'œuvres
musicales.

Lois des 19 Janvier, 19 Juillet 1793 et
19 Juillet 1793. Art. 59, 60 et 428 du
Code pénal.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE :

MUSICA - PARIS



Paris, le 12 mai 1895

Recommander

Monsieur Grieg
à Bergen (Norvège)

Monsieur et cher Sociétaire

Je vous adresse, inclus, en un chèque à
votre ordre, le montant des droits d'auteur
vous revenant à ce jour --- 1363,74

Moins : Frais d'envoi 3,99

net à p. 1359,75

Vos feuilletons partent par le même courrier
agréé, Monsieur et cher Sociétaire, mes
bien cordiales salutations.

Victor Souchon
agent général